

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alterner entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP Carreleur mosaïste vise à former des professionnels capables d'étudier et de préparer une intervention en décodant un dossier technique, en choisissant les matériels et outillages, et en déterminant les besoins en matériaux. Le titulaire sait organiser et sécuriser son intervention, préparer les supports, implanter et répartir les revêtements, réaliser des chapes ou des formes, mettre en œuvre des systèmes de protection à l'eau et d'étanchéité, et poser des revêtements collés ou scellés. Il est formé à la réalisation de travaux spécifiques (pose sur plots, sous-couches isolantes, éléments décoratifs, mosaïque), au contrôle de la nature et de la conformité des supports, et au contrôle du travail réalisé en cours d'exécution et en fin de chantier. La formation intègre également la communication professionnelle (échanges, comptes rendus), la gestion des besoins en matériaux et matériels, le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de développement durable, afin de favoriser l'insertion en entreprise de revêtement ou la poursuite d'études (bac pro, BP).

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le CAP Carreleur mosaïste forme à la pose de revêtements de sols et murs (carrelage, faïence, céramique, pierre, marbre, ardoise, terre cuite) en neuf et en rénovation. Il atteste des compétences en étude et préparation d'intervention, organisation et sécurisation du chantier, réalisation de chapes, systèmes de protection à l'eau, pose collée et scellée, contrôle de la conformité des supports et des ouvrages, ainsi qu'en réalisation de travaux spécifiques (mosaïque, étanchéité, isolation).

MÉTIER VISÉ

- Carreleur mosaïste en entreprise de revêtements de sols et murs
- Poseur(se) de carrelage et faïence en neuf et en rénovation
- Mosaïste pour ouvrages décoratifs et éléments artistiques
- Ouvrier(ère) de finition spécialisé(e) en étanchéité et isolation sous revêtement

RÉSUMÉ DU MÉTIER

Le carreleur mosaïste intervient après le gros œuvre pour revêtir les sols et murs intérieurs et extérieurs de bâtiments. Il prépare les supports, réalise des chapes et des formes, pose des revêtements céramiques, en pierre ou en marbre, colle ou scelle les carreaux, met en œuvre des systèmes d'étanchéité et d'isolation, et peut réaliser des ouvrages décoratifs en mosaïque. Il travaille en atelier et sur chantier, en entreprise artisanale, PME ou grande entreprise du bâtiment.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39928/>

Niveau de diplôme : 4 (CAP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	—
NSF	233
ROME	F1608
FORMACODE	22440
RNCP	39328

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 4 (CAP)

Date d'enregistrement de la certification : 09/12/2024

Date d'échéance de la certification : 31/08/2027

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414 // ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
GCN - antenne Caen Bâtiment	GRETA	Caen	Calvados (14)
GCN - antenne de Fécamp	GRETA	Fécamp	Seine Maritime (76)
GCN - antenne le Havre - Schuman	GRETA	La Havre	Seine Maritime (76)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090
 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
 L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.